

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL213

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 1ER EB

Après le mot :

« pénal »,

supprimer la fin de l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer sa carte de séjour à tout étranger ayant commis des crimes et délits contre des personnes (atteintes à la vie, à l'intégrité physique, mise en danger...), quel que soit le statut de ces personnes.